

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 23 Janvier 2020

Délibération n°20200123_09

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 49

Absents : 25

- dont suppléés : 3
- dont représentés : 8

Votants : 60

- dont « pour » : 60
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Objet : ASSAINISSEMENT : Lancement des études pour l'assainissement collectif de la commune de TUSSON

Le jeudi 23 janvier 2020, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 17 janvier 2020, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes d'ORADOUR.

Présents : CAILLAUD Nadia – AYRAULT Jean-Paul – COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Éric – CHEMINADE Anne-Marie – ESTEBAN Philippe – SOULET Marilys – RAVION Didier – GAROT Jean-Pierre – AGUESSEAU Norbert – VERGEZ Brigitte – GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe – RENON Jean-Michel – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – PLOQUIN Monique – VIAUD Annette – BRUN Jackie – BERTHAULT Patrick – de FALLOIS Jean-Pierre – CROIZARD Christian – LEMAIRE Marie-Claude – THURU Marie-Danielle – CHABAUTY James – BERNARDAUD Thierry – CORNU Jean-Pierre – BEAU Nathalie – RIVOLET Patricia – ROUSSEAU Christian – BERTRAND Didier – BROUTÉ Alain – LACOEUILLE Bernard – PELLETIER Dominique – BONNET Franck – BOUCHAUD Gérard – DANEDE Laurent – BOURABIER Jacques – VINCENT Gérard – PÉNAUD André – POTEL Maryse – JABOIN-VIGREUX Véronique – LOTTE Michel – SEVRIT Raymond – GUITTON Claude – VIGIER Jean-Pierre – STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

PREVAUTEL Caroline représenté par son suppléant GRUEL Bruno

MOREAU Bernadette représentée par son suppléant RABIOUX Jean-Michel

LHERIDEAU Daniel représenté par son suppléant BOUCHET Eric

PARTAUD Xavier : pouvoir à AYRAULT Jean-Paul

VIDAUD Pierre : pouvoir à CROIZARD Christian

GIROUX-MALLOT Françoise : pouvoir à PELLETIER Dominique

COLIN Jean-Pierre : pouvoir à BERTRAND Didier

ROUHAUD Henri : pouvoir à DANEDE Laurent

DE LUSTRAC Jean-Marc : pouvoir à VINCENT Gérard

ROUMAGNE Magalie : pouvoir à PÉNAUD André

CAMY Bruno : pouvoir à POTEL Maryse

GAGNAIRE Marie-Claire – SOURY Christine.

Absents non excusés : BASSET Véronique – LIOT Gérard – BLANCHON Alain – FLAUD Yves – CHEMINADE Didier – DURAND Jean-Louis – EDRICH Patrick – CHARRIAUD Sébastien – BOURIN Michel – BRUSCHINI Eliane – GEOFFROY Françoise – BUTON Sylviane.

Secrétaire de séance : DANEDE Laurent

Objet : ASSAINISSEMENT : Lancement des études pour l'assainissement collectif de la commune de TUSSON

Vu la délibération n°2081025_03 du 25 octobre 2018, validant la hiérarchisation des priorités concernant les travaux d'assainissement collectif,

Vu les orientations retenues par la commission assainissement réunie le 17 décembre 2019,

Monsieur le Vice-Président en charge de l'assainissement expose que les prochains travaux d'assainissement collectif, conformément à la délibération validant la hiérarchisation des travaux d'assainissement collectif, sont la réalisation de l'assainissement collectif, réseaux et station d'épuration, sur la commune de Tusson.

Il rappelle que la Communauté de Communes Cœur de Charente a un marché de maîtrise d'œuvre à bons de commande avec le bureau d'études BRG Ingénierie. Ainsi, pour lancer cette opération, il convient de signer un bon de commande.

Cette opération va s'étaler sur plusieurs années. En 2020, seront inscrits budgétairement les montants des études préalables (maîtrise d'œuvre, études géotechniques, relevés topographiques, acquisitions foncières le cas échéant ...), soit 70 000 € HT.

En 2021, une fois le projet validé, il est proposé d'inscrire au budget le montant des travaux estimé à l'heure actuelle à 1 400 000 € HT.

Après en avoir délibéré, l'assemblée plénière, à l'unanimité décide :

- **D'ACCEPTER le lancement des études pour la création du réseau d'assainissement collectif et de la station d'épuration pour le Bourg de Tusson,**
- **D'AUTORISER le Président à signer tous les documents afférents,**
- **D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président par délégation à signer les documents nécessaires, notamment les demandes de subventions auprès du Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,**
- **D'INSCRIRE les crédits budgétaires nécessaires aux études préalables précitées, au titre du budget 2020.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président

Jean-Pierre de FALLOIS

